

Objectifs

La formation permet d'avoir une maîtrise du fonctionnement du front office monétique, elle permet d'approfondir les connaissances sur le fonctionnement du serveur d'autorisation, les outils de surveillance, la réglementation, les réseaux nationaux et internationaux, la gestion des risques, la gestion des litiges, ...

Programme

- **Introduction**
 - Historique & concepts
 - Typologie et technologies des cartes
 - Typologie des points d'acceptation
 - Réseaux internationaux
- **Gestionnaire de GAB (GDG) et de TPE (GDT)**
 - Gestion du parc de GAB et TPE (protocole NDC,...)
 - Acquisition des opérations financières
 - Fonctions de surveillance, d'administration, de configuration
- **Serveur d'autorisation Emetteur (SAE) et acquéreur (SAA)**
 - Gestion du contexte de la transaction
 - Gestion des demandes et avis d'autorisations
 - Gestion des demandes et avis de redressements
 - Gestion des demandes et avis d'opposition
 - Liste des contrôles (authentification de support, identification du porter, ...)
- **Front-Getaway**
 - Interface VISA
 - Interface MasterCard
 - Interface American Express
 - Interface HSM (Host Security Modules)
- **Outils lutte contre la fraude**
 - Les contrôle 3D-Secure
 - Outils gestion des risques (calcul des scores et alertes)
- **Débriefing et conclusion**

Public

Responsables monétiques, Auditeurs, consultant en maîtrise d'ouvrage, consultant en maîtrise d'œuvre, chef de produit, chef de projet front office et back office

Prérequis

Une initiation à la monétique est recommandée

Durée

- 2 journée (accueil à partir de 9h00)
- Formation de 9h30 à 17h30

Prochaines sessions

Nous consulter

Animateurs

Consultant Senior, Expert en Monétique & Sécurité des systèmes

Tarifs

Nous consulter

Référentiel

Le principal référentiel du séminaire est ISO 7816, ISO 8583 et les normes présentées sont PCI/DSS PCI/PED, ainsi que les autres normes VISA et MasterCard (EMV...)

FICHE D'INSCRIPTION

Centre de formation de GLOBALS2i
A remplir et à renvoyer par Fax au : 05 22 77 53 78

Séminaire & date			
Participants			
Prénom – Nom	Téléphone	Mail	Tarif HT
Responsable de la formation			
Société			
Adresse			
Nom & Prénom			
Fonction			
Téléphone			
Mail		Fax	

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Cachet de la société

Fait à Le ... / ... /

Article 1: Objet

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations intitulées (voir ci-dessus).

Article 2: Nature et caractéristique des actions de formation

L'action de formation a pour objectif de permettre au(x) stagiaire(s) de maîtriser le(s) logiciel(s) mentionné(s) dans ce document. A l'issue de la formation et après règlement intégral de l'action de formation, une attestation sera délivrée au(x) stagiaire(s).

Article 3: niveau de connaissances pré-requis

Niveau de connaissances préalables précisé sur le programme de formation.

Article 4: Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu les jours proposés sur le catalogue de GLOBAL S2i , de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les sessions inter-entreprises sont maintenues avec 6 stagiaires au minimum, dans le cas contraire, la formation sera reportée à une date ultérieure.

Article 5: Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 5 jours ouvrés pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Si la rétractation n'a pas lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la commande ou si le période de 10 jour ouvré n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement payé par le client sur présentation de la facture.

Article 6: Interruption de stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : paiement intégral de l'action de formation au bénéfice de GLOBALS2i. Dans le cas de force majeure dûment reconnue, de nouvelles dates seront convenues.